

Règlement du jeu concours de pâtisserie "Mon plus beau gâteau de Noël".

Informations personnelles à remplir et à retourner par mail ou voix postale pour valider l'inscription :

- Nom :

- Prénom :

- Adresse postale :

- Pays de résidence :

- Adresse mail :

- Numéro de téléphone :

Par voie postale à :

La Toque d'Or

55 avenue du plateau des Glières

86000 POITIERS

Par e-mail à : simon@latoquedor.com

Objet : jeu concours

Attention : *merci de signer et dater la dernière page.*

Article 1 : Société organisatrice

La Toque d'Or, enseigne commerciale de la SARL BABI DIRECT MATERIEL, située au 55 avenue du plateau des Glières - 86000 Poitiers sous le numéro de SIRET 51372630700012, organise un concours de pâtisserie du 10 Novembre au 29 Novembre 2015. Ce concours est réalisé en partenariat avec la société Lacor.

Article 2 : Modalités et conditions de participation

L'objet du concours est de réaliser une recette mettant en avant son plus beau gâteau de Noël.

Pour participer au concours, le participant devra adresser à l'adresse mail : simon@latoquedor.com et ce avant le 29/11/15 minuit :

- la recette de son gâteau
- une seule photo de son gâteau
- le règlement du jeu signé et daté avec la mention "lu et approuvé"
- ses informations personnelles : nom, prénom, adresse mail, adresse postale, pays de résidence et numéro de téléphone

Les personnes n'ayant pas justifié de leur identité, coordonnées ou qui auront fourni des informations inexactes seront disqualifiées. Seront également concernées les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations personnelles, nécessaires au bon déroulement du concours.

Ce concours de pâtisserie intitulé "Votre plus beau gâteau de Noël", n'est soumis à aucune obligation d'achat et est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine.

Est exclu du concours l'ensemble du personnel de la société BABI DIRECT MATERIEL, y compris la famille et leurs conjoints ainsi que les membres du jury.

Le non respect du règlement entrainera l'annulation de la participation au jeu concours et de ce fait l'annulation de l'attribution du lot mis en jeu.

Le jeu concours et son évolution seront présentés sur le site : latoquedor.com et sa page Facebook : www.facebook.com/latoquedor ainsi que sur le blog "Les douceurs d'Orel" et sa page Facebook représenté par Aurélie Ferez.

Article 3 : Sélection du gagnant

Dès lors ou le jeu concours sera clôturé (en date du 29/11/15), le jury disposera de 15 jours pour désigner le gagnant.

Ce dernier recevra un e-mail et sera également annoncé sur la page Facebook de l'organisateur.

Article 4 : Dotations

Le gagnant du concours remportera :

- Cul de poule inox hémisphérique professionnel diamètre 22 cm / ref 1901765
- Fouet de cuisine professionnel Fibreglass / ref 1901076
- Spatule maryse en silicone / ref 1901435
- Coffret de 24 douilles à décorer acrylique / ref 1900870
- Poche à douille jetable par 100 / ref 1900952
- La publication de sa recette sur le site latoquedor.com

La dotation ne pourra être en aucun cas échangée ou remboursée contre sa valeur en espèce ou toutes autres dotations.

Le colis sera expédié 15 jours maximum après délibération du jury.

Article 5 : Droit à l'image

La photo et recette fournies par le participant devront être uniques et libres de droits.

La société organisatrice, se réserve le droit d'utiliser à des fins de communications et de reproductions les éléments fournis par le participant.

Article 6 : Litiges

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité dans le cas où le jeu concours serait annulé, écourté, reporté ou dans le cas où les conditions et dates seraient modifiées. De ce fait, sa responsabilité ne pourrait être engagée.

Article 7 : Données personnelles

La participation au jeu concours implique l'utilisation de données personnelles fournies par les candidats (nom, prénom, adresse postale, pays, adresse mail,...). Ces dernières seront enregistrées et utilisées pour valider la prise en compte de la participation, la nomination du gagnant et l'acheminement du lot. Par conséquent, elles seront transmises aux prestataires techniques ainsi qu'au transporteur prenant en charge l'expédition du lot. De plus, l'adresse mail sera enregistrée dans la base de donnée permettant l'envoi de lettres d'informations.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les candidats devront envoyer un courrier à la société organisatrice.

Le gagnant autorise expressément, sans réserve et préalablement l'organisateur, à utiliser et à communiquer leur identité.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et électronique des participants.

Article 8 : Fraude

Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, fera l'objet de poursuites, conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal. Tout litige sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Article 9 : Consultation du règlement

Le règlement sera consultable et téléchargeable pendant toute la période du jeu concours à l'adresse suivante : <http://www.latoquedor.com/content/50-concours-de-patisserie-mon-plus-beau-gateau-de-noel>

Date et signature, suivi de la mention "Lu et approuvé".